

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 2 juillet 2024 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à déroger à l'article 6.2 du Règlement de zonage 751-09 afin de permettre l'emplacement d'un réservoir de propane en cours avant de l'ancien bâtiment principal converti en bâtiment agricole au lieu d'en cours arrière ou d'en cours latérales de la résidence principale.

Identification du site concerné : 4525, rang des Étangs

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce dixième jour de juin deux mille vingt-quatre.

La directrice générale greffière-trésorière,

Suzie Bélanger
